1re Année. — N° 24. Le Numéro : PARIS, 5 centimes; DÉPARTEMENTS, 10 centimes Samedi, 25 mars 1871

RÉDACTION
9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS
DÉPARTEMENTS
mois . . . . . 3 fr.
mois 8

Adresser toutes demandes et mandats au Directeur-gérant.

LE CRI DU PEUPLE

Journal politique quotidien

ADMINISTRATION
9, rue d'Aboukir, 9

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

ABONNEMENTS POUR PARIS
1 mois. . . . 2 fr.
3 mois. . . . 6

S'adresser pour les Annonces, 9, rue d'Aboukir.

BUREAUX DE VENTE
9, rue d'Aboukir, et 13, rue du Croissant

Rédacteur en chef : JULES VALLÈS

BUREAUX DE VENTE
9, rue d'Aboukir, et 13 rue du Croissant

CE QU'IL FAUT

Le sang a coulé, mais les manifestants avaient tué. Que veulent-ils donc, ces amis de l'ordre qui font des manifestations « pacifiques » à coup de revolvers?

Quel est leur programme, à ceux qui ont tant et si souvent reproché à ce qu'ils appellent l'émeute de n'en pas avoir?

Quelle raison opposent-ils à l'abnégation courageuse du Comité central, qui ne demande qu'à remettre les pouvoirs qu'il tient de la force civique aux mains d'un conseil communal librement élu par les citoyens.

Le programme de la Révolution urbaine, communale, lutécienne a été produit : Paris, ville libre; non pas séparée de la France, mais non pas soumise aux hommes d'Etat qu'il plaît à la province d'acclamer, d'élire ou de subir, Paris se gouvernant librement à l'aide son Conseil communal et de l'organisation civique et corporative, votant son budget, envoyant ses députés à l'Assemblée nationale, législative ou fédérale, contribuant pour sa part dans les charges du pays, lui fournissant dans le cas de guerre nationale un contingent déterminé de gardes nationaux mobiles; Paris demeurant la capitale industrielle, commerciale, économique, intellectuelle de la France en cessant d'être sa capitale politique, devenant l'entrepôt du pays et travaillant à devenir port de mer, jouissant de son entière autonomie, de la liberté la plus complète, dressant sur son Hôtel de ville son gonfalon parisien à côté du pavillon français. Voilà le programme.

Qu'est-ce que les prétendus amis de l'ordre et de la légalité peuvent donc reprocher à ce programme, qui est celui de la Révolution française, rénovatrice et conservatrice à la fois, d'accord avec les traditions de la France affranchie, des vieilles et héroïques communes, et avec le génie moderne de la France travailleuse, positive, logicienne, artiste et spéculatrice, qui représente à la fois l'esprit municipal et autonome latin, et l'esprit communal et fédéral germanique.

Est-ce que la réalisation de ce programme n'est pas faite pour assurer à Paris l'ordre et la richesse, la puissance économique et intellectuelle, l'autorité des idées, non pas seulement à l'égard de la France, mais à l'égard de l'Europe entière?

Est-ce que la bourgeoisie parisienne, la bourgeoisie véritable, celle qui travaille derrière le comptoir de sa boutique, celle qui rend au public des services réels, bien différente de celle qui spécule et ne paye point patente, est-ce que cette bourgeoisie n'a pas à cette réalisation un intérêt égal et semblable à celui du peuple laborieux qui vît du travail manuel et quotidien, et qui habite Belleville ou Montmartre.

Et c'est pour on ne sait quelle ridicule question de légalité, par respect pour la vanité de quelques individus qui se prétendent magistrats municipaux d'une ville dont ils n'ont su défendre ni la dignité ni les droits, c'est pour ces choses niaises et misérables qu'on abandonnerait un programme qui fera la gloire du peuple parisien, s'il le réalise, et de ceux qui ont songé à le réaliser, si, pour notre malheur et notre honte, le vaisseau révolutionnaire de Paris échouait sur le banc fangeux de la réaction!

C'est impossible!

Il faut sortir au plutôt de cette situation, que viennent compliquer et aggraver les aspirants hommes d'Etat et les agents monarchistes qui voudraient provoquer des dissensions sanglantes pour satisfaire leurs ambitions ou leur projets. Bourgeois et ouvriers qui, aujourd'hui, sont unis dans la garde nationale et forment le peuple de Paris, savent qu'il en faut sortir et veulent qu'il en sorte.

Mais pour en sortir il faut que le gouvernement français traite avec les représentants de la garde nationale et du peuple de Paris, il faut qu'il leur donne des garanties qui assureront l'autonomie urbaine, qui sanctionneront les conquêtes de la révolution du 18 mars et qui seront telles que ces conquêtes ne pourront être quelque jour reprises par la violence, par le guet-apens ou escamotées par les procédés hypocrites du parlementarisme.

Il faut, non pas que Paris reçoive sa constitution municipale d'une assemblée éphémère, sans mandat constitutionnel, mais qu'il la fasse lui-même.

Il faut que les actes du Comité central soient considérés comme des faits accomplis et que le gouvernement non-seulement s'engage à ne point se venger comme l'y convie M. Favre, mais qu'il lui soit impossible d'execrer sa vengeance.

Il faut enfin que Paris soit déclaré à la face de la France et de l'Europe mieux qu'une capitale, mieux qu'une ville reine : une ville citoyenne, une VILLE LIBRE.

Pour la nation qui après tant d'abaissement, de corruption, de trahisons et de désastres a besoin de renaître, de ressusciter, Paris ville libre sera ce que fut Lutèce pour la vieille France, un berceau. Ce berceau, où est née l'idée communale doit être sacré.

Que la garde nationale toute entière veille sur lui, et qu'après avoir compté dans l'urne ou le képi les voix qui veulent, en assurant la liberté de Paris, assurer le salut et l'avenir de la France, elle porte hautement ces conditions au chef du pouvoir exécutif qui a traité hier avec la Prusse pour qu'il traite aujourd'hui avec la Cité.

PIERRE DENIS.

NOUVELLES

On nous confirme la nouvelle, qui circulait déjà ce matin dans Paris, que le général Ducrot, dit *Mort ou-victorieux*, aurait été jugé, condamné et fusillé, à Satory, près Versailles, par les troupes placées sous ses ordres.

⁂

On assure que M. Jules Favre est, en ce moment, à deux doigts de la mort. En sortant de l'Assemblée, il aurait été saisi d'un accès de fièvre, suivi d'une grande lassitude et d'une torpeur générale. Trois médecins, aussitôt appelés, ont constaté avec terreur tous les symptômes de l'hydrophobie. On suppose que l'illustre orateur se sera, par mégarde, mordu la langue en faisant contre Paris, dans la séance du 21, le réquisitoire que nous avons reproduit sans commentaires, laissant au public le soin de le juger.

⁂

On vient d'arrêter trois jeunes gens, porteurs chacun d'un million.

Ces trois jeunes gens allaient à Versailles.

⁂

Le citoyen Gustave Flourens vient d'être nommé commandant du 178e bataillon de la garde nationale.

⁂

La manifestation des amis de l'ordre avait été organisée par M. de Villemessant.

Nous nous en doutions.

M. Siraudin en était le meneur principal.

Il nous arrive, sur la collision du 22, à la place Vendôme, un renseignement dont nous garantissons l'authenticité, et dont il est inutile de faire ressortir l'importance.

Le fils du général Martin de Mollinet ayant voulu forcer la consigne, qui empêchait de franchir la rue de la Paix, une sentinelle a croisé la baïonnette pour la faire respecter.

A ce moment, M. le vicomte Mollinet a sorti un revolver, et a brûlé la cervelle à la sentinelle.

Il est d'ailleurs absolument certain maintenant que la collision est née d'une provocation et que la provocation, comme toujours, est venue des *amis de l'ordre*.

Les *amis de l'ordre*, comme l'a avoué le *Bien public* et comme l'a raconté l'*Avenir national*, ont, malgré la consigne formelle donnée à la garde nationale, pénétré de vive force dans la place Vendôme. Ils ont fait évacuer la rue de la Paix, et désarmé un capitaine et bon nombre de gardes nationaux du Comité central. Et c'est au milieu de ce tumulte, qu'un coup de revolver, parti des rangs de la manifestation, est allé frappé un garde national.

Au surplus, il est bon de rappeler qu'après cette provocation, les gardes nationaux placés au premier rang n'ont pas tiré et que, derrière eux, un grand nombre de coups ont été tirés en l'air.

C'est alors que s'est engagée cette lutte, que les manifestants, — toujours sans armes, naturellement, — ont soutenue à coups de revolver, et assez vivement pour tuer six hommes rien que dans une seule compagnie du bataillon.

⁂

Nous croyons savoir que le gouvernement fixera à une année la durée du mandat de nos élus. — *Révocabilité perpétuelle.*

Le chiffre de suffrages nécessaire serait du huitième des électeurs inscrits.

⁂

Deux délégués de Bordeaux viennent d'arriver pour informer le Comité central que cette ville est disposée à suivre l'exemple de Paris.

Elle nous montrera bientôt quelle est son opinion sur l'Assemblée de Versailles.

⁂

Des bruits infâmes sont répandus en province sur la situation de Paris.

⁂

Une dame dont le fils est officier à Versailles est allée le voir. Elle n'a pu y réussir. Son fils n'a pu même sortir du quartier-général pour venir embrasser sa mère.

Les soldats sont consignés, il leur est expressément interdit de sortir. En revanche, les gardes municipaux et les gardiens de la paix circulent dans les rues, le sabre nu à la main, pour forcer les militaires à rentrer au quartier.

La troupe est très mécontente.

Beaucoup de soldats se procurent des habillements bourgeois et s'évadent de Versailles.

⁂

Cet après-midi, le citoyen Sureau, du 203e bataillon, allant rejoindre sa compagnie, place Vendôme, fut assailli par un groupe assez nombreux. On le maltraita, on voulut le désarmer, un coup de révolver fut tiré sur lui à bout portant. Il ne fut sauvé que par l'intervention de quelques citoyens qui le dégagèrent et l'escortèrent jusqu'à la place Vendôme.

⁂

Hier, à la sortie du club du seizième, le citoyen Sanglier, assesseur, rentrait chez lui, quand il fut arrêté par le commandant de Bouteiller, et conduit au secteur, chaussée de la Muette.

Ce secteur était occupé par un nombre considérable d'officiers d'état-major de la garde nationale, dissidents du Comité central.

Le citoyen Sanglier est encore prisonnier à cette heure.

⁂

La mairie de Passy (16e arrondissement), donne 1 fr. par jour à tous les gardes qui veulent bien ne pas fusionner avec les gardes du Comité central présents à la mairie, dont les adjoints sont Chaudey et Sevestre.

⁂

La réaction paye des misérables qui tentent de piller la manutention. Avis au Comité central.

⁂

Les réactionnaires ont assassiné, hier, à 3 heures, boulevard Haussmann, un garde soupçonné d'adhérer au Comité central. Cet infortuné, poursuivi par une cinquantaine d'individus, a été frappé de nombreux coups de revolver et percé finalement de coups de canne à épée. Sa poitrine disparaissait sous les trous.

⁂

Depuis deux jours, la Bourse est fermée.

Hier, à Versailles, le général Leflô, ministre de la guerre, *s'est endormi* pendant la séance de l'Assemblée. On lui cherchait, ce matin, un successeur.

⁂

A chaque barricade du quartier Montmartre, se trouve un tronc portant l'inscription suivante :

N'oubliez pas nos frères de l'armée sans solde.

⁂

Le *Français* annonce que des gardes nationaux *dévoués à l'ordre* ayant fait prisonniers trois *insurgés*, les amenaient à Versailles par le train de huit heures et demie. Le train a été arrêté à Levallois par une *bande d'insurgés*, les prisonniers mis en liberté, et les *patriotes et courageux citoyens* qui s'étaient emparés d'eux faits prisonniers.

⁂

Parmi les individus arrêtés à la manifestation de la place Vendôme, quelques-uns, interrogés, ont avoué avoir été engagés et payés par des *messieurs bien mis* pour crier : *Vive l'ordre*, et s'emparer du poste de la place Vendôme.

Un certain nombre de manifestants, en ce moment au dépôt de la Préfecture, appartiennent à l'ancienne société des Gourdins-Réunis. Ils étaient également porteur de revolvers.

La provocation, du reste, est venue d'eux. Quelques-uns ont cherché à s'emparer des armes des gardes nationaux du 176e placés à l'entrée de la rue de la Paix : ceux-ci se sont dégagés vivement et ont essayé de repousser les agresseurs, sans cependant exercer sur eux aucune violence.

A ce moment des coups de revolver sont partis du rang des assaillants et ont tué trois gardes nationaux.

C'est alors qu'on a répondu par une décharge qui a tué ou blessé au plus douze personnes.

⁂

Hier, à quatre heures, M. Bonvalet, maire du troisième, a essayé de faire dans son arrondissement un petit coup d'Etat, mais sa tentative a été sans succès.

Le conseil de légion de la garde nationale a une permanence, M. Bouvalet, sous le prétexte de son attachement à l'ordre, fit arrêter un délégué. Immédiatement les gardes nationaux de l'arrondissement accoururent délivrer leur délégué et garder la mairie, de façon à ce que de pareils actes ne se renouvellassent plus.

⁂

Le général Cluseret est arrivé ce matin à Paris.

⁂

Le général Garibaldi y est attendu.

⁂

Il n'y a rien de vrai dans l'observation de certains journaux, que la préfecture de police avait été pillée. Tous les papiers et dossiers sont parfaitement en ordre.

⁂

On dit, et nous publions ceci sous toutes réserves, que le général Chanzy est parti en province.

⁂

C'est le général Cremer qui commande à l'Hôtel de ville.

⁂

On lit dans l'*Electeur libre* :

On sait que dans la précipitation où nous étions, l'artillerie avait livré à l'ennemi, lors de la reddition de Paris, douze mille chassepots de plus que nous n'en devions.

Le général de Valdan, dès qu'il eut constaté cette erreur, a réclamé auprès de M. de Moltke.

Les fusils avaient déjà pris la route de Mayence. Ils nous ont été rendus hier; un convoi les a amenés à Ebly, où un officier d'état-major a dû en prendre livraison.

C'est huit cent mille francs que nous retrouvons.

C'est peu, si on le compare à ce que les hommes du 4 septembre nous ont coûté.

AUX ÉLECTEURS DE PARIS

LE COMITÉ CENTRAL

Des vingt arrondissements

En vous conviant à élire les membres de l'Assemblée communale de Paris, le Comité de la fédération républicaine de la garde nationale, siégeant à l'Hôtel-de ville, vous a donné la preuve de sa ferme volonté de mettre fin aux usurpations, de quelque part qu'elles se présentent.

Pour se conformer à ces principes, il faut que vos élus puissent aller haut le front, et le cœur plein d'énergie, prendre possession de leurs siéges à l'Hôtel-de ville.

Il est donc indispensable de déterminer le minimum des suffrages sur lequel ils pourront appuyer leur mandat, et en défendre l'exercice, fût-ce même au péril de leur vie.

Nous ne doutons pas que la masse des électeurs, comprenant qu'il est du plus strict devoir de prendre part au scrutin d'où doit surgir pour tous la reconnaissance définitive de leurs droits, ne se rendent en nombre suffisant aux urnes électorales.

Cependant, et pour éviter tout malentendu, le Comité central des vingt arrondissements, prenant pour base la loi d'après laquelle se sont accomplies les élections du 8 février dernier, pense que le mandat municipal que vous êtes appelé à déléguer devrait s'appuyer sur un minimum de suffrage égal au moins au tiers des électeurs inscrits dans chaque arrondissement.

De plus, et sans prétendre s'ingérer dans l'administration publique actuelle, le Comité des vingt arrondissements croit devoir indiquer au Comité central de l'Hôtel de ville qu'il serait bon de fixer à une année la durée des fonctions de membre de l'Assemblée communale de Paris, jusqu'à ce qu'il ait été statué ultérieurement.

En appelant votre attention sur ces divers points, citoyens électeurs, nous voulons une fois de plus, prouver l'importance que nous attachons à l'accomplissement du mouvement commencé le 18 mars, et témoigner l'ardent désir que nous avons de voir le Comité de l'Hôtel de ville mener à bonne fin l'œuvre qu'il a si courageusement entreprise au bénéfice de tous !...

Pour, et par délégation du Comité central républicain des vingts arrondissements :

Signé : BRIOSNE, GÉRARDIN, JOHANNARD, LEFRANÇAIS, THÉLIDON, etc., etc.

Convocation

Invitation est faite aux gardes nationaux du 1er arrondissement, qui désirent adhérer au Comité central, de se réunir aujourd'hui VENDREDI, 24 MARS, avenue Victoria, à trois heures après midi, pour s'entendre sur les moyens d'opérer cette fédération.

DEPRAT, délégué du 112e, LIOULT, POISSON, délégués du 70e.

ACTES OFFICIELS

Les affiches suivantes ont été placardées sur les murs de Paris :

COMITÉ CENTRAL

CITOYENS,

Le Comité central a reçu du quartier-général prussien la dépêche suivante :

COMMANDEMENT EN CHEF DU 3e CORPS D'ARMÉE

Quartier général de Compiègne, le 21 mars 1871.

Au commandant actuel de Paris.

Le soussigné, commandant en chef, prend la liberté de vous informer que les troupes allemandes qui occupent les forts du nord et de l'est de Paris, ainsi que les environs de la rive droite de la Seine, ont reçu l'ordre de garder une attitude amicale et passive tant que les événements dont l'intérieur de Paris est le théâtre, ne prendront point, à l'égard des armées allemandes, un caractère hostile et de nature à les mettre en danger, mais se maintiendront dans les termes arrêtés par les préliminaires de la paix.

Mais dans le cas où ces événements auraient un caractère d'hostilité, la ville de Paris serait traitée en ennemie.

Pour le commandant en chef du 3e corps des armées impériales.

Le chef du quartier général,
Signé : VON SCHLOTHEIM,
Major général.

Le délégué du Comité central aux relations extérieures a répondu :

Au commandant en chef du 3e corps des armées impériales prussiennes.

Le soussigné, délégué du Comité central aux affaires extérieures, en réponse à votre dépêche en date de Compiègne, 21 mars courant, vous informe que la révolution accomplie à Paris par le Comité central, ayant un caractère essentiellement municipal, n'est en aucune façon agressive contre les armées allemandes.

Nous n'avons pas qualité pour discuter les préliminaires de la paix votés par l'Assemblée de Bordeaux.

Le Comité central et son délégué aux affaires extérieures.

Vu les mesures prises par le gouvernement de Versailles pour empêcher le retour dans leurs foyers, des soldats licenciés par le fait des derniers événements ;

Le Comité central décide que, jusqu'à ce qu'une loi ait fixé la réorganisation des forces nationales, les soldats actuellement à Paris seront incorporés dans les rangs de la garde nationale et en toucheront l'indemnité.

Hôtel de ville, 22 mars 1871.

Le Comité central de la garde nationale :

ANT. ARNAUD, ASSI, BILLORAY, FERRAT, BABICK, ED. MOREAU, C. DUPONT, VARLIN, BOURSIER, MARTIN, COUHIER, LAVALETTE, FR. JOURDE, BOUSSEAU, CH. LULLIER, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROLARD, BAROUD, H. GERESME, FABRE, FOUGERET, BOUIT, B. CHOUTEAU, ANDIGNOUX, C. FAUDIER, GASTIONI, PRUDHOMME, JOSSELIN, MAXIME LISBONNE, J. BERJERET, MALJOURNAL, RANVIER, FLEURY, AVOINE fils, EUDES, GUILLER.

En prenant possession de la préfecture de police et des casernes, des gardes nationaux ont trouvé des armes qu'on leur dérobait depuis longtemps.

A cette heure, certains d'entre eux sont possesseurs de plusieurs fusils.

Le Comité central les engage vivement à ne garder par devers eux qu'une arme, et à venir déposer les autres au ministère des finances ou à l'Hôtel de ville. On ne peut laisser inutile un fusil qui peut armer un bon citoyen.

Hôtel de ville, 22 mars 1871.

Pour le Comité central de la garde nationale,

BOURSIER, EUDES, MOREAU,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité.

COMITÉ CENTRAL.

Citoyens,

Votre légitime colère nous a placés le 18 mars au poste que nous ne devions occuper que le temps strictement nécessaire pour procéder aux élections communales.

Vos maires, vos députés, répudiant les engagements pris à l'heure où ils étaient des candidats, ont tout mis en œuvre pour entraver ces élections que nous voulons faire à bref délai

La réaction, soulevée par eux, nous déclare la guerre.

Nous devons accepter la lutte et briser la résistance, afin que vous puissiez y procéder dans le calme de votre volonté et de votre force.

En conséquence, les élections sont REMISES AU DIMANCHE PROCHAIN 26 MARS.

Jusque-là, les mesures les plus énergiques seront prises pour faire respecter les droits que vous avez revendiqués.

Hôtel de ville, 22 mars 1871.

(Suivent les signatures.)

M. André Rousselle, avocat, ancien adjoint au sixième arrondissement, le même qui, le 2 novembre dernier, collait sur les murs du quartier latin une protestation indignée contre *les misérables envahisseurs de l'Hôtel de ville*, protestation pleine de respect et d'amour pour l'admirable gouvernement du 4 septembre, vient d'être enfin touché de la grâce républicaine.

Ses yeux se sont dessillés ; il signe aujourd'hui une adresse contenant adhésion pleine et entière aux actes du Comité central.

Allons, tant mieux !

PONT-AUDEMER MARCHE SUR PARIS

On lit dans l'*Officiel* de Versailles, organe de M. Jules Favre :

Dépêche télégraphique.

Pont-Audemer, 20 mars, 4 h. 30 min.

Population calme, mais avide de nouvelles; elle a marché si Versailles était menacé.

Je connais Pont-Audemer.

C'est un village de 1,500 habitants, situé tout près de la côte normande; une seule rue fut pavée, avec de l'herbe au long des murs, bordée de maisonnettes basses à petites fenêtres vitrées de culs de bouteilles, comme en Alsace. Sur le seuil, on aperçoit souvent une paysanne proprette, les mains blanches, les cheveux bien lissés, le bonnet de coton sur l'oreille, qui fait de la dentelle ou coud des gants.

Tous les cent pas, il y a un long pan de mur, dont le chaperon disparaît sous des touffes d'iris et de ravenelles jaunes, et dans lequel s'ouvre une porte charretière à deux battants. C'est une ferme.

Regardez ! La cour est pleine de fumier pailleux, dont chaque fétu reluit au soleil comme un filon d'or. Sur ce fumier, des poules grattent, picotent et gloussent; un grand coq bat des ailes et chante, des canards barbotent dans le purin.

Entre le corps de ferme et l'étable, une échappée, un coin d'horizon. C'est la grasse prairie normande, tapis vert semé de boutons d'or, de marguerites d'argent, avec de grands bœufs qui se promènent, paissent ou ruminent.

A travers tout cela, dans les prés, sur les toits de chaume, le long de la route poudreuse, passe parfois la brise de la mer couchant les grandes herbes, soulevant la poussière en tourbillons, jetant bas une gaule oubliée le long du mur. Les bœufs la sentent venir, et levant au ciel leur mufle baveux, reniflent avec béatitude.

Et c'est de là que Thiers attend des secours ? C'est sur Pont-Audemer qu'il compte pour *réduire* Paris !

En vérité, c'est trop drôle ! et le dictateur rural a certes voulu rire.

Car il ne peut avoir oublié déjà, lui, l'historien, cette dernière campagne de France, lamentable page de notre histoire contemporaine, écrite sur de la boue en caractères de sang.

Il doit se souvenir des villes prises par quatre cavaliers, des paysans livrant nos francs-tireurs et vendant aux Prussiens les vivres qu'ils refusaient à nos soldats.

La peur est mauvaise conseillère.

Elle affole et rend capable de toutes les infamies, mais elle ne poussera pas Pont-Audemer sur Paris. Les campagnards tiennent trop à leur peau pour la laisser dans les fossés de nos remparts !

HENRI BELLENGER.

Ils nous la baillent bonne, les maires et adjoints qui prétendent aujourd'hui au gouvernement de Paris, et qui nomment les chefs de la garde nationale, alors que Paris demande à se gouverner lui-même et que la garde nationale demande à élire ses chefs.

Ils prétendent être des magistrats municipaux et républicains, représenter la loi et le suffrage universel. Quels magistrats républicains que ceux-là qui se font les complices de l'avocat qui a trahi et livré Paris en compagnie de M. **Trochu** !

Que viennent-ils nous parler de la loi ? En vertu de quelle loi ont-ils accepté pour la plupart leur nomination du pouvoir sorti de l'insurrection du 4 septembre avant l'escamotage électoral du 3 novembre ?

En vertu de quelle loi ont-ils accepté le pouvoir municipal à la suite d'élections bâclées en trois jours, et qui leur ont donné de 4 à 9,000 voix pour représenter 35,000 électeurs.

Et ils osent parler du respect du suffrage universel !

Ils ne représentent rien qu'une insurrection triomphante, celle du 4 septembre, qu'ils ont trahie; et l'arbitraire des Favre, Trochu, Vinoy pour lequel le suffrage universel a pu avoir de la tolérance, et pour lequel il n'a plus que du mépris.

LES AFFICHES RÉACTIONNAIRES

Les maires et adjoints viennent d'afficher la plaisanterie suivante :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

L'ASSEMBLÉE DES MAIRES ET ADJOINTS DE PARIS,

En vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés,

Au nom du suffrage universel dont elle est issue et dont elle entend faire respecter le principe.

En attendant la promulgation de la loi qui conférera à la garde nationale de Paris son plein droit d'élection.

VU L'URGENCE,

nomme provisoirement :

L'amiral SAISSET, *représentant de la Seine*, commandant supérieur de la garde nationale de Paris ;

Le colonel LANGLOIS *représentant de la Seine*, chef d'état-major général ;

Le colonel SCHŒLCHER, *représentant de la Seine*, commandant en chef de l'artillerie de la garde nationale.

En vérité, quelle est donc cette nouvelle comédie ?

M. l'amiral Saisset, commandant supérieur de la garde nationale de Paris !... Avons-nous bien lu, ou ces gens-là sont-ils fous ?

Mais, par Dieu !... relisez donc les procès verbaux des séances où l'Assemblée rurale de Versailles danse si follement la danse macabre de la réaction ! M. l'amiral Saisset a, le 21 mars, avoué à la face du pays que, « lorsqu'il a été nommé général de la garde nationale, il a fait un appel, et, qu'à la suite de cet appel, il n'a pu réunir que trois cents gardes. » Et après cet aveu, l'Assemblée des maires et adjoints de Paris vient nous jeter à la tête la nomination de M. Saisset au commandement supérieur de la garde nationale !

Allons donc ! la farce est trop grotesque, cette fois.

Il y a d'ailleurs, dans le passé de M. Saisset, une phrase épouvantable qui lui défend d'accepter l'honneur qu'ont osé lui conférer les maires et adjoints de Paris... M. Saisset a pu, comme les maires et adjoints, oublier cette phrase, mais Paris s'en souvient heureusement....

Dans cette même séance où vous confessiez si humblement votre impuissance, M. l'amiral, à l'heure même où votre honorable collègue, M. Jules Favre, buvait son venin, vous avez osé crier : « Appelons la province, et marchons sur Paris ! »

Vous avez osé dire cela, M. Saisset ; et vous oseriez accepter l'honneur de commander cette garde nationale de Paris qui vous a déjà repoussé, et que vous avez l'ambition de jeter aux baïonnettes de la province !

Allons, MM. les maires, vous avez mal choisi votre heure pour cette comédie-là. Nous avons bien autre chose à faire que d'écouter ces folies..

MM. les maires, vous repasserez demain.

CASIMIR BOUIS.

Autre histoire, maintenant,

On a collé hier, sur les murs des premier et deuxième arrondissements, une affiche réactionnaire, — naturellement, — dans laquelle un certain nombre d'officiers de la garde nationale de ces mêmes arrondissements engageaient Paris, — naturellement, — à se rallier autour des ruraux de Versailles.

Or, depuis hier, il pleut dans nos bureaux nombre de réclamations d'officiers dont on a usurpé les signature,

A titre de spécimen, nous insérons la protestation suivante :

« Le capitaine Grandjean, de la 6e « compagnie du 196e bataillon, proteste « de la façon la plus énergique contre « sa signature apposée au bas de l'affi- « che, dans les termes où elle est con- « çue.

« Il déclare hautement n'avoir adhé- « ré qu'à une idée de conciliation entre « les bataillons fédérés de la garde « nationale du 1er arrondissement et « ceux non fédérés, et n'a jamais enten- « du reconnaître aux maires et adjoints « du susdit arrondissement le droit de « s'opposer aux élections d'un Conseil « communal.

Paris, le 23 mars 1871.

GRANDJEAN.

39, rue Jean-Jacques-Rousseau.

Joli procédé, n'est-ce pas ?

Il est vrai que « la fin justifie les moyens. »

C.-B.

UN FAUX

Que signifient, décidément, les signatures apposées au bas des affiches réactionnaires ?

Nous recevons, et nous publions avec la plus vive satisfaction, la lettre suivante, qui est un acte de courage et une preuve de la mauvaise foi des fauteurs de guerre civile, députés, maires et adjoints, qui croient devoir mériter le pouvoir par des faux.

Paris, le 23 mars 1871.

Citoyen rédacteur,

Je viens de voir sur les murs de Paris une affiche signée de tous les maires et adjoints de Paris, portant nomination dans la garde nationale de l'amiral Saisset, du colonel Langlois et du colonel Schœlcher.

C'est par erreur que ma signature a été apposée au bas de cette affiche ; je ne l'ai pas plus signée que la troisième proclamation des maires et des députés. Je les considère toutes deux comme devant précipiter l'effervescence au lieu de l'apaiser, et amener des conflits qu'il est de mon devoir de magistrat d'éviter à tout prix.

Salut et fraternité.

Léo Melliet,

Maire-adjoint du 13e arrondissement.

L'assemblée des maires et adjoints de Paris a nommé le colonel Langlois chef d'état-major général de la garde nationale.

M. le colonel Langlois est l'un des exécuteurs testamentaires de Prouhon.

Qui aurait dit à Proudhon, lui qui toute sa vie a combattu pour les libertés municipales, que M. le colonel Langlois accepterait un grade de ce gouvernement rural qui, non content de signer le démembrement de la Patrie, s'oppose, même au prix de la guerre civile, aux élections communales réclamées par tout Paris ?

UN VOLEUR AMI DE L'ORDRE

Paris, le 23 mars 1871.

Citoyen Jules Vallès,

Lecteur assidu de votre honorable journal, je prends la liberté de porter à votre connaissance le fait suivant :

Hier, en passant rue Bonaparte, j'ai vu un capitaine de la mobile de la Seine, en costume de capitaine, faire de la propagande pour le gouvernement de la défaillance, et se disant investi par les autorités militaires de la mission de réunir le plus possible de gardes nationaux du sixième arrondissement, afin d'opposer des forces sérieuses aux gardes du Comité. Il est vrai qu'au bout de deux heures, employées à dénaturer toutes les actions du Comité, il était enfin parvenu à réunir un sergent et trois ou quatre hommes ; mais cependant il est bien malheureux de voir des honnêtes gens se laisser entraîner à la guerre civile par de semblables individus. Ce capitaine, du nom de Maure, a été cassé il y a un mois de son grade de capitaine dans le 5e bataillon, pour détournement du bonî de l'ordinaire, et remis simple soldat dans le 1er bataillon de la Seine.

Je porte ce fait à votre connaissance, parce que je suis outré d'entendre dire continuellement que le Comité n'est composé que de canailles.

Je serais heureux que vous puissiez, dans votre journal, reproduire quelque chose ayant trait à ce capitaine, afin d'éclairer les gardes qui pourraient se laisser entraîner par des gens de cette sorte.

Salut et fraternité.

Philippe,

garde mobile au 5e bataillon de la Seine

LE RETOUR DE CANROBERT

Croira-t-on encore qu'ils veulent la République, ceux qui se servent de ce mot pour pousser à la guerre civile ?

Hier, à Versailles, le MARECHAL CANROBERT, héros du 2 Décembre, a été reçu par M. Thiers et s'est longuement entretenu avec lui.

Peut-être est-ce lui sur lequel on compte pour *marcher sur Paris* et le RÉDUIRE.

Il a, d'ailleurs, fait ses preuves.

Les élections ayant été reculées, les Comités n'ont point cru devoir arrêter encore définitivement les listes ; mais il est déjà un certain nombre de noms sur lesquels les voix semblent se porter. Plusieurs arrondissements ou groupes d'arrondissements les ont en même temps présentés :

Ant. Arnaud, de la *Marseillaise*.
Avrial, mécanicien.
Ch. Beslay, ancien représentant du peuple.
Blanqui.
Demay, statuaire.
Dereure, adjoint au dix-huitième arrondissement.
Dupas, médecin.
Eug. Dupont, secrétaire du conseil général de l'*Internationale*.
Jacques Durand, cordonnier.
Emile Duval, fondeur en fer.
Emile Eudes.
Frankel, bijoutier (*Internationale*).
Ferdinand Gambon, ancien représentant du peuple.
Edmond Levraud.
Lacambre, docteur.
Lacord, cuisinier.
Lefrançais.
E. Leverdays, chimiste.
Longuet, chef de bataillon révoqué.
Pierre Denis.
Granger, chef de bataillon révoqué.
Minet, peintre sur porcelaine (*Internationale*.
Léo Melliet, adjoint au treizième arrondissement.
Emile Oudet, adjoint démissionnaire au dix-neuvième arrondissement.
Pindy, menuisier (*Internationale*).
Félix Pyat.
Ranvier, maire au vingtième arrondissement.
Theisz, ciseleur (*Internationale*).
Gustave Tridon, député démissionnaire.
Pierre Mallet.
Lavalette.
Varlin, relieur.
Ed. Vaillant, ingénieur (*Internationale*).
Jules Vallès.
Auguste Serrailler, ouvrier formier (*Internationale*).
Ch. Dumont (*Internationale*).
Raoul Rigault.
Albert Goullé.

LES CROQUE-MITAINE

Ce que je vais dire serait de l'enfantillage, si tous ceux qui nous lisent étaient de notre avis.

Mais, à part qu'il est des gens de bonne foi que nous cherchons à éclairer, il en est aussi qui se laissent affoller trop facilement, et ceux-là, nous voulons les rassurer, ou du moins, y essayer en leur donnant de bonnes raisons.

Nous disons croque-mitaine, et, en effet, le mot n'est pas exagéré ; il y en a pour tous les âges et pour tous les goûts : Pour les enfants, on a inventé le diable ; pour les vieillards, le bon Dieu ; pour les paysans, les rouges et les partageux ; pour les Parisiens de la décadence on a les Prussiens

Or que dit-on en ce moment dans les groupes où les croque-mitaines font merveille, comme les chassepots à Mantana :

C'est un monsieur maigre et jaune, tout rabougri tout petit, qui parle : il a le type de ces huissiers sans pitié qui saisissent jusqu'aux langes des marmots par respect pour la loi et la propriété.

« Mais, messieurs, c'est clair comme « deux et deux font quatre et sept font « onze, le conseil municipal qu'on vous « vous propose, c'est la Commune, et la « Commune c'est le communisme ; le « mot vous l'indique, du reste ; or, quel « salut voyez-vous dans le commu- « nisme ? Tenez, moi qui vous parle, j'ai « travaillé toute ma vie comme un « nègre, eh bien, croyez-vous, etc., etc. »

Un autre, celui-ci est gros et gras ; on voit qu'il n'a pas trop souffert pendant le siége.

« Mais, messieurs, c'est évident, il « ne faut pas être sorcier pour le voir, « si cela continue, avant deux fois vingt- « quatre heures, les Prussiens seront à « Paris, ils y entreront cette fois.

« Ils y entreront, mais c'est-à-dire « qu'ils y séjourneront, qu'ils y pren- « dront racine ! voilà où l'on nous pré- « cipite, que diable !

Un autre, puis un autre, et toujours comme ça, de neuf heures du matin à onze heures du soir !

Et l'on voit de pauvres gens qui croient tout cela, qui essuient la sueur qui leur coule du front, qui entraînent leur femme tout épeurée et leur bambin qui renifle ; et vont vivement boucler leurs malles ou cacher leurs bijoux.

Eh bien, citoyens, on vous trompe, et bien indignement, allez !

Les élections municipales n'ont rien de commun avec le communisme. La preuve c'est que toutes les villes de France ont un conseil municipal, et que pour cela on ne sort pas à deux dans le même paletot.

Un conseiller municipal doit être un homme actif, énergique, désintéressé ; un citoyen dévoué qui prend en main les intérêts du peuple. Ce n'est même pas un personnage politique, c'est simplement un administrateur social et humain.

Le conseil municipal est une assemblée de citoyens en rapport direct avec ceux qui les ont élus ; on n'y traite pas la question de savoir ce que pense l'empereur de Russie de la politique de Bismark ; non, on y discute les questions de tous les jours : le pain, le travail, le droit de vivre.

Quant au retour des Prussiens, c'est de pure intimidation.

Etant dit qu'on reconnaît la dette et les conditions du traité, les Prussiens ne peuvent nous dicter des lois et nous empêcher de nous administrer comme nous l'entendons.

Quoi, répondrions-nous, nous avons une dette énorme à vous payer, et pour cela il nous faut, nous sommes obligés de faire des économies : eh bien ! le seul moyen que nous ayons, c'est de ne plus occuper des gens qui nous trompent ; c'est de ne plus mettre à la tête de nos affaires des hommes qui grugent nos finances et s'achètent, à nos frais, des propriétés dans tous les pays du monde !

Nous voulons adopter un système économique qui nous permettra de régulariser notre malheureuse situation, et les Prussiens y mettraient obstacle ? Allons donc !

Ils entreraient à Paris la baïonnette au bout du fusil, et pourquoi faire ? Nos caisses sont vides, le trou qu'y feraient leurs baïonnettes n'en ferait pas sortir des millions.

Ils pilleraient ? Non, on ne pille pas une ville de deux millions d'habitants. Ils savent trop bien que pas un seul d'eux ne retournerait à Berlin.

Ils cerneraient Paris ! Mais au nom de qui ? Au nom de l'Assemblée de Versailles ? mais alors la province se soulèverait comme un seul homme et lui ferait payer cher ce crime de haute trahison.

Au nom de Bismark ? Mais l'Europe ne pourrait rester une heure de plus spectatrice de ce drame monstrueux, de ces machinations barbares, et la Prusse, menacée par tous les peuples à la fois, se verrait bien vite obligé de renoncer à ces prétentions exagérées et cruelles.

Ne vous effrayez donc point de tous les croque-mitaine qu'on promène dans les groupes. Ajoutez à toutes les bonnes raisons que je viens de vous donner, le grain de bon sens que vous avez en vous, et le tout aidant, dites à ceux qui cherchent à semer parmi nous la crainte, le désespoir et le désordre que ce sont de bien méchants citoyens, et que les croque-mitaine ne sont plus de saison.

Enfin, si les bonnes raisons que nous vous donnons, si votre grain de bon sens ne suffit pas pour confondre les colporteurs de mauvaises nouvelles et rassurer les peureux, donnez comme dernier argument la dépêche que le commandant en chef du 3e corps des armées de Guillaume vient d'adresser au Comité central de la garde nationale.

Il y est dit :

« Nous avons reçu l'ordre de garder une « attitude amicale et passive, tant que les « evenements dont l'intérieur de Paris est le « théâtre ne prendront point, à l'égard des « armées allemandes, un caractère hostile et « de nature à les mettre en danger.

Il est donc bien entendu que les Prussiens ne veulent en rien se mêler de nos affaires ; et, qui plus est, que le quartier-général de Compiègne, dont M. Bismark est l'âme, reconnaît le Comité central comme le seul et unique représentant de la garde nationale de Paris, malgré les ruraux de Versailles et les provocations de ceux qui ne s'intitulent les amis de l'ordre que pour exciter les citoyens de Paris à se précipiter les uns sur les autres.

J.-B. CLÉMENT

Aujourd'hui, vendredi, 24 courant, à midi précis, à la Morgue, enterrement civil du clairon Lefèvre, dit Basta, tué pour la République le 18 mars, place Lobau.

Paris. — Jules VALLÈS, imprimeur gérant 9, rue d'Aboukir.